

Certificats individuels		
Ancien dispositif jusqu'au 1/010/2016	Nouveau dispositif à partir du 3/10/2016	
Décideur en exploitation agricole	Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les catégories décideur en entreprise	Non soumise à agrément
Applicateur en collectivités territoriales		
Décideur en travaux et services		Soumise à <a href="#">agrément</a> *
Opérateur en exploitation agricole	Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie opérateur	
Opérateur en travaux et services		
Applicateur opérationnel en collectivités territoriales		
Mise en vente, vente produit professionnels	Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques	
Mise en vente, vente produits grands publics		
Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	